https://enseignants.se-unsa.org/Covid-19-quelle-EPS-a-la-reouverture-des-etablissements



Covid-19 : quelle EPS à la réouverture des établissements ?

- Je suis... - Prof d'EPS - L'actu de l'EPS -

Date de mise en ligne : lundi 4 mai 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Covid-19 : quelle EPS à la réouverture des établissements ?

Si les avis sur la continuité pédagogique en EPS sont aussi nombreux qu'il y a d'organisations locales, il y a un point sur lequel tout enseignant d'EPS s'accorde : l'activité physique est autant indispensable à l'élève confiné depuis un mois et demi qu'elle exige de précautions drastiques quant à la réouverture programmée des écoles et établissements.

Après des semaines d'annonces incessantes et diverses, voire contradictoires, décuplant les tensions d'un climat général déjà anxiogène, le SE-Unsa a clairement qualifié la reprise du 11 mai « <u>Impossible et inacceptable</u> »!

Le ministère n'a pas renoncé à cette mesure, même s'il en a reculé la date pour les collèges et les lycées en la corrélant au classement des départements, et il renvoie chaque jour un peu plus au local la responsabilité de prendre des décisions.

Protéger les personnels et les élèves

S'il continue de dénoncer cette décision précipitée et demande du temps pour les équipes, le SE-Unsa ne laissera pas seuls les collègues face à toute la complexité de cette réouverture et surtout il ne les laissera pas seuls face à la responsabilité sanitaire pour leurs élèves comme pour eux-mêmes.

Les protocoles sanitaires pour la réouverture des écoles, des collèges et des lycées viennent tout juste d'être publiés. Il était temps !

Membre du CHSCT ministériel au sein de sa fédération, le SE-Unsa a adressé plusieurs propositions pour que ces protocoles prennent en compte l'éducation physique et sportive, absente jusqu'alors des préconisations du Conseil scientifique.

Pour le SE-Unsa, chaque enseignant d'EPS et chaque professeur des écoles doit pouvoir connaître le cadre dans lequel les activités physiques et sportives vont devoir être organisées, d'une part pour adapter les activités proposées et d'autre part pour adapter les consignes aux familles et aux élèves.

De nombreuses questions sans réponses

Une bonne partie des propositions du SE-Unsa ont été retenues (définir les types d'activités et le matériel non autorisés, éviter l'utilisation des vestiaires, privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet, ...)
Cependant, aucune réponse n'a été clairement apportée sur la responsabilité du nettoyage et de la désinfection des locaux sportifs comme du matériel.

Que les activités se déroulent dans des structures appartenant à l'établissement ou dans des structures autorisées appartenant aux collectivités, la responsabilité n'est pas la même, tout comme les moyens pour assurer la sécurité sanitaire.

L'avis du SE-Unsa

En appliquant ces protocoles avec rigueur (ce que nous exigeons), les capacités d'accueil s'en trouveront drastiquement réduites et certaines écoles et certains établissements devraient même ne pas ouvrir du tout. Les activités physiques et sportives possibles seront très limitées voire parfois impossibles. Le flou demeure sur les personnels qui devront assurer l'accueil des élèves. Comment les personnels qui ont une santé fragile, et qui ne doivent pas être exposés, peuvent-ils faire valoir leur situation ? Des consignes claires doivent être arrêtées et communiquées aux personnels.

Le SE-Unsa milite pour un appel aux personnels volontaires dans le cadre d'un accueil limité aux élèves de 6

Covid-19 : quelle EPS à la réouverture des établissements ?

e et 5e dont les parents exercent des métiers prioritaires et ne disposent pas d'autres modes de garde.

Pour tous les autres, c'est le dispositif d'enseignement à distance qui doit se poursuivre. Les personnels se sont engagés avec beaucoup d'énergie dans cette continuité pédagogique.

On ne peut demander aux mêmes enseignants d'assurer à la fois l'accueil présentiel des élèves et l'enseignement à distance. Pour le SE-Unsa, c'est l'un ou l'autre.